



## Compte-rendu du CTSD du mardi 20 juin 2017

- Ouverture d'un poste RASED Ecole élémentaire Saint Exupéry à Issoudun
  
- Dans le cadre du protocole de la ruralité sur le RPI Sazeray, Vijon :
  - . annulation du blocage d'un poste à l'école élémentaire de Vijon
  - . fermeture des écoles de Vijon et Sazeray
  - . ouverture de 2 classes élémentaires à l'école primaire Emile Chenon à Sainte-Sévère.
  - . attribution d'un poste « Plus de Maître que de Classe » à l'école de Sainte Sévère. (l'organisation du poste reste à définir)
  - . attribution de 0.25 poste de décharge de direction à l'école de Sainte Sévère.
  
- Annulation du transfert d'un poste de classe élémentaire de l'école Saint Martin à l'école Saint Vincent d'Ardentes.
  
- Abandon de l'ouverture différée à l'école maternelle Les Planches à Saint Maur.
  
- Le SNUipp 36 a été entendu sur le cas des écoles suivantes :
  - . Ecole maternelle du Pêchereau : le DASEN se prononcera après vérification des effectifs de Petite Section
  - . Ecole maternelle le Colombier à Châteauroux : pas d'ouverture, maintien de la ½ aide pédagogique
  - . Ecole maternelle de Chabris : pas d'ouverture
  - . Ecole élémentaire Jules Ferry à Châteauroux : pas d'ouverture
  - . Ecole élémentaire Jean Guillebaud à Neuvy Saint Sépulchre : pas d'ouverture
  - . Ecole élémentaire de Chatillon : pas d'ouverture
  - . Ecole primaire d'Eguzon : ouverture conditionnelle à la rentrée scolaire 2017
  - . Ecole primaire Saint Denis de Jouhet : ouverture différée, la décision sera prise pour le CDEN du 04/07/2017.
  - . Ecole primaire de Paudy : attribution d'une ½ aide pédagogique pour la rentrée 2017
  
- Ouverture d'une 6<sup>ème</sup> SEGPA au collège d'Argenton sur Creuse
  
- CP et CP/CE1 dédoublés en REP+ :

Les classes dédoublées auront un effectif maximum de 13 élèves.  
Elles concerneront les écoles suivantes : Michelet, Buffon et Frontenac à Châteauroux.  
Pour cela, il faut dégager 4 postes : 2 pris sur la réserve et 2 sur le dispositif Plus de Maître que de Classe de Michelet et Buffon.  
Le dispositif Plus de Maître que de Classe de Frontenac est maintenu.
  
- ULIS école :

6 poste d'AESH co sont attribués aux ULIS des écoles suivantes :

  - . école élémentaire G. Sand à Argenton sur Creuse
  - . école primaire Ville Haute à Le Blanc

- . école élémentaire Pr Dubost à Saint Gaultier
- . école élémentaire du Grand Poirier à Châteauroux
- . école élémentaire Benjamin Rabier à Valençay
- . l'implantation de l'AESH co sur le secteur de Levroux n'a pas encore été choisie

- Rythmes scolaires :

La règle de base qui reste en vigueur est le décret Peillon soit 4.5 jours de classe.

C'est le décret Hamon qui va être modifié très prochainement et qui permettra les demandes de dérogation pour revenir par exemple à la semaine de 4 jours.

Sous réserve de :

- . pas plus de 24h00 par semaine
- . pas plus de 6h00 par jour
- . pas plus de 3h30 par ½ journée
- . pas d'injonction sur la durée de la pause méridienne
- . le calendrier scolaire national restera fixe